

Comités de pilotage Natura 2000 du site Vallées de la Rauze et du Vers

Mercredi 15 décembre 2021 – 10h00 - Visioconférence

Ce compte-rendu n'est pas exhaustif et reprend les principaux éléments discutés en séance, en complément du diaporama présenté en réunion (en pièce-jointe).

Participaient à la réunion :

- Guilhem BOUCHER, Vice-Président en charge de la culture - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Brigitte GABIOT, adjointe de Saint-Géry/Vers, présidente du comité de pilotage du site Natura 2000 Vallées de la Rauze et du Vers
- Ambre GIROU, directrice adjointe - Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Léonie LEVERGER, chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy
- David BARTHES, chargé de mission milieux naturels - DDT du Lot
- Sylvie PORTEFAIX, adjointe à la chef du service eau, forêt et environnement - DDT du Lot
- Michel MARCHAL, administrateur de la LPO Occitanie – délégation territoriale du Lot
- Karen SERRES, chambre d'agriculture
- François PRUD'HOMME, Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Excusés :

- Catherine MARLAS – Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Nicolas GOUIX – CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels)
- Marine LESTRADE - CRPF Occitanie (Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie)
- DREAL Occitanie
- DDETSPP 46 (Direction de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations)
- Région Occitanie
- Patrice JAUBERT – Fédération de pêche
- Marion BOUTIN – Adasea.d'Oc

Ordre du jour :

- 1. Introduction :**
- 2. Rappels des consignes de la visioconférence**
- 3. Bilan des actions 2021**
- 4. Perspectives 2022**

1. Introduction

Mme Gabiot souhaite la bienvenue aux participants. M. Boucher, vice-président en charge de la culture au Parc, évoque la chance pour le territoire d'avoir ces sites Natura 2000, qu'il faut préserver et valoriser. La politique Natura 2000 s'inscrit dans les actions en faveur de la biodiversité de la charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Il mentionne la nécessité de travailler en relation avec tous les acteurs du territoire : partenaires, habitants, élus.

2. Rappels des consignes de la visioconférence

3. Bilan des actions 2021

Lors de la présentation, les éléments suivants sont évoqués :

- **Contrats agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – MAEC) :** Une campagne de reconduction pour un an (2021-2022) a été réalisée cette année en partenariat avec l'Adasea.d'Oc. En 2022, il sera proposé aux agriculteurs de proroger leur contrat d'un an (2022-2023), en attendant l'arrivée de la nouvelle PAC en 2023 où des nouvelles mesures seront proposées.
- **Contrat non agricole non forestier de mise en place de chiroptères :** 11 chiroptères ont été installés en 2019 à Vers et 10 en 2020 à Saint Martin de Vers. Deux observations d'occupation ont été mises en évidence lors du suivi annuel réalisé en 201 à Vers. Aucune occupation n'a été observée pour les chiroptères de Saint Martin de Vers. Le suivi des gîtes est prévu annuellement, avec l'appui de Mme Rombaut, chargée de mission Natura 2000 au Parc, ayant des compétences en chiropterologie.
- **Mesure 4.4.1. : préservation d'une population d'écrevisses à pattes blanches :** L'écrevisse à pattes blanches a besoin d'une eau claire, pérenne, peu profonde et bien oxygénée. L'objectif de la mesure est de réaliser des travaux sur quelques parcelles de deux exploitants agricoles, afin de :
 - Mettre en défens les berges
 - Installer des passerelles afin de permettre aux animaux de pouvoir passer d'une berge à l'autre sans dégrader le cours d'eau
 - Installer des abreuvoirs (bac d'abreuvement alimenté par gravité par l'eau du cours d'eau, avec un système de flotteur)

M. Barthès justifie la sollicitation d'une mesure 4.4.1. car les travaux se déroulent sur des parcelles agricoles et ne sont de ce fait pas éligibles à un contrat Natura 2000 non agricole non forestier. Il se félicite de l'avancée du projet car c'est un bon exemple de projet multi-partenarial (PNR, Adasea.d'Oc, Fédération de pêche). Mme Serres souligne l'importance de la pluridisciplinarité dans les projets et trouve dommage qu'il soit si difficile de mobiliser des contrats Natura 2000 sur des parcelles agricoles. Mme Gabiot ajoute qu'il sera important de réaliser des suivis des populations d'écrevisses dans les prochaines années, afin de constater l'impact de la mesure.

- **Suivi des colonies de chiroptères :** Une convention annuelle entre le Comité Départemental de Spéléologie du Lot et le PNR est en cours. Le Parc confie au CDS 46 le suivi des colonies majeures de chiroptères en reproduction.
- **Ancrage territorial de Natura 2000 :**
 - Pour 2022, un livret élu va être créé, afin de rendre le dispositif plus facile à appréhender pour les élus. Cela pourrait être le sujet du prochain InterCopil. Mme Girou appuie le fait que les élus doivent être les ambassadeurs de la politique Natura 2000.

- **Sensibilisation :**

- Mme Gabiot informe qu'un écuroduc a été mis en place sur la commune de Vers, en partenariat avec la LPO. De la sensibilisation au sujet des écureuils va être effectuée dans les écoles de Vers – Saint Géry.
- Les membres du COPIL s'entendent sur le fait que la politique Natura 2000 est un bon outil mais qu'il est souvent mal compris ou trop peu connu par les locaux. Il est important de communiquer sur Natura 2000 !
- M. Boucher informe que des relevés ethnographiques ont été réalisés sur la Causse du Lot, dans le cadre de la politique du Parc naturel régional des Causses du Quercy de valorisation du patrimoine (ici, l'élevage de la brebis caussenarde). Il est intéressant de constater qu'il existe un lien fort entre les brebis et la transformation des espaces, avec un intérêt pour la préservation de la biodiversité. Mme Serres appuie ce point, en soulignant que les brebis permettent de maintenir le milieu ouvert. Elle met cependant en garde contre les problèmes de perception de certains propriétaires vis-à-vis des Associations Foncières Pastorales, avec une vigilance à avoir sur le respect des droits de propriété.
Une restitution de l'étude a été effectuée lors d'une veillée à Espedaillac fin 2021 et une restitution écrite paraîtra courant 2022.

4. Perspectives 2022

Au sujet d'actions à poursuivre ou à mener, les éléments suivants sont abordés :

- M. Barthès rappelle que nous sommes dans une période de transition entre deux programmes financiers, ce qui implique que les contrats montés en 2022 ne pourront bénéficier d'actions rémunérées uniquement sur les deux premières années (les actions devant être soldées en 2024, fin officielle de consommation des crédits).
- M. Barthès appuie l'importance d'avoir une action commune sur les contrats agricoles. Le calendrier indicatif de construction des PAEC est le suivant : l'appel à projet est en mai 2022, la rédaction des PAEC de juin à octobre 2022, la sélection des PAEC en novembre/décembre 2022 et la validation des PAEC début 2023. Les réunions techniques vont donc être mises en place rapidement. M. Barthès spécifie le fait que la méthodologie en place pour la réalisation de plans de gestion écopastoraux sur le territoire du Parc est exigeante mais très qualitative (partenariat fructueux avec le Département). Il fait remonter un besoin d'homogénéisation pour standardiser la méthode et la nécessité d'être présents lors des futurs échanges de construction du projet territorial agricole. Mme Portefaix ajoute qu'il faudra être vigilant sur le dispositif des MAEC qui sera très différent en 2023 (plus de TO cumulable par exemple). Elle recommande une lecture du Plan Stratégique National de la PAC 2023.
- Mme Gabiot fait remonter un besoin de continuer la sensibilisation autour des chiroptères : il faut montrer aux locaux que des actions sont mises en place et qu'elles aboutissent à des résultats.
- M. Marchal s'interroge sur l'utilisation des pesticides sur les sites Natura 2000 suite à une décision du Conseil d'Etat de les restreindre voire de les interdire. Mme Leverger et M. Barthès précisent que le gouvernement a 6 mois pour prendre des mesures d'application adaptées. Mme Serres affirme son intérêt pour une discussion collective sur les alternatives aux pesticides.

- Mme Gabiot ajoute qu'il serait intéressant de former les habitants sur l'identification des espèces inféodées aux mares et de poursuivre les travaux de sensibilisation sur ce sujet. Mme Girou explique que le PNR met en place des [observatoires participatifs](#) ayant pour objectif de mieux connaître son patrimoine naturel, et paysager. Il y a notamment un observatoire sur les mares. M. Boucher indique qu'il serait pertinent de continuer la sensibilisation sur l'empoisonnement des mares. Mme Leverger explique que ces actions sont menées régulièrement par le PNR, pas uniquement via la politique Natura 2000 mais aussi par les Contrats de Restauration de Biodiversité. Il ne faut pas hésiter à solliciter les agents du Parc quand on rencontre ce cas de figure (supports de communication « Mare s'attaque ») (document de présentation en annexe).

M. Barthès fait remarquer que le sujet de l'empoisonnement des mares est très ancré dans les traditions locales, et qu'il y a donc matière à renouveler régulièrement la sensibilisation, d'autant que l'empoisonnement peut nuire à des contrats Natura 2000 de restauration de mares, par exemple. M. Marchal propose de solliciter la Fédération de Pêche sur ce sujet.

- M. Prud'Homme fait état de deux enjeux principaux sur ce site :
 - Les enjeux prairiaux, avec la présence du Cuivré des marais. Il est actuellement proposé aux éleveurs de contractualiser une mesure « retard de fauche ». Afin de statuer sur l'efficacité de cette dernière, M. Prud'Homme propose de faire des relevés sur des parcelles engagées afin de construire le profil écologique et agronomique des parcelles et en particulier la phénologie de production de la prairie. En fonction de la composition floristique, l'idée est de statuer si la date de fauche proposée est cohérente / risquée / problématique. Mme Serres ajoute qu'en tant qu'éleveuse, elle serait intéressée par les résultats de l'étude. Elle souligne qu'une meilleure connaissance des effets de la mesure retard de fauche pourrait être source de motivation pour l'engagement de nouveaux éleveurs.
 - Les enjeux sur les mares. M. Prud'Homme rappelle que plusieurs habitats d'Intérêt Communautaire sont potentiellement présents dans les mares du site. Il conviendrait donc de porter une attention sur la flore/végétation et non uniquement la faune. Pour ce faire, le CBN se propose pour un accompagnement de terrain et une validation des habitats à intégrer potentiellement dans le formulaire standard de données Natura 2000 et le DOCOB.

Mme Leverger rappelle que l'ensemble des membres du Comité de pilotage, mais aussi les acteurs locaux et usagers du site, peuvent à tout moment solliciter les services de l'Etat et l'équipe du Parc pour développer de nouveaux projets en lien avec les enjeux des sites Natura 2000.

Mme Gabiot remercie tous les acteurs présents pour leur participation.

Sans question complémentaire, la séance est levée à 11h30.

Léonie Leverger,
Chargée de mission Natura 2000 – Parc naturel régional des Causses du Quercy.